Sur RDV au 05 53 35 57 57

RDV le :
Heure :



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PRE-DEMANDE EN LIGNE OBLIGATOIRE
Directement sur le site ►► http://ants.gouv.fr/

Si impossibilité de faire la pré-demande en ligne ►►
Prendre contact avec **France Services** Coulounieix-Chamiers au **05 53 45 60 30**

Tout dossier incomplet ou sans pré-demande fera l'objet d'un nouveau rendez-vous

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE/VOL
● Acte de naissance – 3 mois si non dématérialisé ● Autre titre sécurisé *(passeport)* ● 1 photo *d'identité récente (-6mois) répondant aux normes biométriques* ● 1 justificatif de domicile *(-1 an)* au nom du demandeur en ORIGINAL	● Ancienne carte ● 1 photo d'identité récente *(-6 mois) répondant aux normes pour les titres biométriques* ● 1 justificatif de domicile *(-1 an)* au nom du demandeur en ORIGINAL ● Si la carte est périmée depuis + de 5 ans, fournir un acte de naissance de – de 3 mois si non dématérialisé	●1 photo d'identité récente *(-6 mois) répondant aux normes pour les titres biométriques* ●1 justificatif de domicile *(-1 an)* au nom du demandeur en ORIGINAL ●1 timbre fiscal de 25 € ●Autre titre sécurisé *(passeport), à défaut fournir un acte de naissance – de 3 mois, si non dématérialisé* ● déclaration de perte ou déclaration de vol

Pour toute demande concernant un enfant mineur, SA PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE

il est impératif de joindre aux documents demandés ci-dessus :

- La pièce d'identité du représentant légal ORIGINAL
- Un justificatif de domicile au nom du représentant légal ORIGINAL
- Jugement intégral s'il y a lieu ORIGINAL
- En cas de résidence alternée, ces mêmes documents seront à fournir pour chacun des parents
- Pour ajouter un nom d'usage à l'enfant ou en cas de séparation, il est impératif de fournir l'autorisation écrite du parent absent ainsi que sa pièce d'identité ORIGINAL
- En cas de séparation ou de divorce fournir jugement, attestation du parent absent+ carte d'identité ORIGINAL
- Pour ajouter le nom d 'époux ou d'épouse, il est impératif de fournir l'acte de mariage ou l'acte de naissance de moins de 3 mois. ORIGINAL

- Les justificatifs de domicile : facture type électricité, eau, avis d'imposition de moins d'un an.
  ORIGINAL AU NOM DU DEMANDEUR
- Si vous êtes hébergés, il vous faudra produire impérativement les documents suivants : une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez depuis plus de 3 mois à cette adresse, un justificatif de domicile à son nom ORIGINAL ainsi que sa pièce d'identité ORIGINAL
- En cas de DIVORCE et pour les femmes autorisées à garder en nom d'usage le nom de leur époux : fournir la copie du jugement dans son intégralité ORIGINAL
- Décès du conjoint : pour faire apparaître veuf ou veuve : fournir acte de décès

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous contacter afin d'ANNULER votre RDV au 05.53.35.57.57